

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays  
de Saint-Malo**  
Service public de production d'eau potable

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité et du Bureau Syndical du  
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à neuf heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du syndicat, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2019 D 18**

Nombre de membres du Bureau : 6

Quorum : 4

**Membres présents :**

<u>Représentants du S.I.E.B. :</u>	M. Jean-Luc BOURGEOUX, Président M. Jean-François RICHEUX, 5 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Représentant de Saint-Malo :</u>	M. Jacques BENARD, 1 <sup>er</sup> Vice-Président
<u>Représentant du S.I.E.R.G. :</u>	M. Alain LAUNAY, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Représentant de Dinard :</u>	M. Fabrice LE TOQUIN, 3 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Représentant de Saint-Lunaire :</u>	M. Michel PENHOUËT, 4 <sup>ème</sup> Vice-Président
<u>Y assistait également :</u>	M. Franck-Olivier HENRY, Directeur Mme Bérangère HENNACHE, Animatrice Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. Alain LAUNAY

Absent excusé : M. Jean-François LAISNEY, Trésorier municipal

**COLLECTE DES DONNEES DU SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU PAR LES  
DEPARTEMENTS D'ILLE-ET-VILAINE ET DES COTES D'ARMOR**

Les départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor se portent volontaires pour collecter les données des suivis qualité de l'eau réalisés sur les bassins versants, afin que celles-ci puissent être intégrées dans une base de données régionale.

**Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ⇒ **D'approuver le fait que les départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor collectent les données qualité de l'eau de Eau du Pays de Saint-Malo ;**
- ⇒ **D'autoriser le président à signer une convention avec chacun des départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor pour spécifier les conditions de collecte et d'utilisation des données qualité de l'eau.**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,  
Jean-Luc BOURGEAUX.**



*Affiché le*    **17 JUN 2019**

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays  
de Saint-Malo**  
Service public de production d'eau potable

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saint-Jouan-des-Guérêts, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2019\_D\_19**

Nombre de membres titulaires: 18  
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10

**Membres présents :**

**Représentants du S.I.E.B. :**

M. Jean-Luc BOURGEOUX, Membre titulaire  
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire  
M. Luc COUAPEL, Membre titulaire  
M. Jean-Pierre HERY, Membre suppléant agissant comme titulaire  
M. Henri MONAT, Membre suppléant agissant comme titulaire

**Représentants du S.I.E.R.G. :**

M. Alain LAUNAY, Membre titulaire  
M. Marc JAN, Membre titulaire

**Représentant de la Ville de Dinard :**

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire  
M. Franck MORAULT-BOCAZOU, Membre suppléant agissant  
comme titulaire

**Représentants de la Ville de Saint Lunaire :**

M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

**Représentants de la Ville de Saint Malo :**

M. Jacques BENARD, Membre titulaire

**Y assistaient également :**

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur  
Mme Bérandère HENNACHE, Animatrice  
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative  
Mme Enora GAUTIER, Stagiaire

**Secrétaire de séance :**

M. Alain LAUNAY

**Absents excusés :** M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire, SIEB ; M. Denis RAPINEL, Membre titulaire SIEB ; M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Claude RENAULT, Membre suppléant SIERG ; M. Camille BONDU, Membre suppléant SIERG ; M. Jean-François LAISNEY, Trésorier Municipal de Saint-Malo ; M. Jean-Pierre TROUSLARD, SMG 35.

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

Le rapport d'activité est présenté en séance.

**Suite à cette présentation, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le Rapport d'activité 2018 tel que présenté et tel qu'annexé à la présente délibération**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,  
Jean-Luc BOURGEOUX.**



*Affiché le* **17 JUIN 2019**

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays  
de Saint-Malo**  
Service public de production d'eau potable

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saint-Jouan-des-Guérêts, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2019 D 20**

Nombre de membres titulaires: 18  
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10

**Membres présents :**

Représentants du S.I.E.B. :  
M. Jean-Luc BOURGEOUX, Membre titulaire  
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire  
M. Luc COUAPEL, Membre titulaire  
M. Jean-Pierre HERY, Membre suppléant agissant comme titulaire  
M. Henri MONAT, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :  
M. Alain LAUNAY, Membre titulaire  
M. Marc JAN, Membre titulaire

Représentant de la Ville de Dinard :  
M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire  
M. Franck MORAUULT-BOCAZOU, Membre suppléant agissant  
comme titulaire

Représentants de la Ville de Saint Lunaire : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Saint Malo : M. Jacques BENARD, Membre titulaire

Y assistaient également :  
M. Franck-Olivier HENRY, Directeur  
Mme Bérandère HENNACHE, Animatrice  
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative  
Mme Enora GAUTIER, Stagiaire

Secrétaire de séance : M. Alain LAUNAY

Absents excusés : M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire, SIEB ; M. Denis RAPINEL, Membre titulaire SIEB ; M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Claude RENAULT, Membre suppléant SIERG ; M. Camille BONDU, Membre suppléant SIERG ; M. Jean-François LAISNEY, Trésorier Municipal de Saint-Malo ; M. Jean-Pierre TROUSLARD, SMG 35.

**DELEGATION AU BUREAU SYNDICAL POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX "PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 – BARRAGE DE LANDAL"**

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 12/12/2018 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Dans le cadre du programme de travaux 2016, les travaux suivants sont prévus sur le barrage de Landal :

- ⇒ Remplacement des vannes de vidange de l'étang de ceinture ;
- ⇒ Remplacement de la vanne de l'étang de plat ;
- ⇒ Renforcement des berges du déversoir ;
- ⇒ Travaux divers (garde-corps, dispositifs d'auscultation,...)

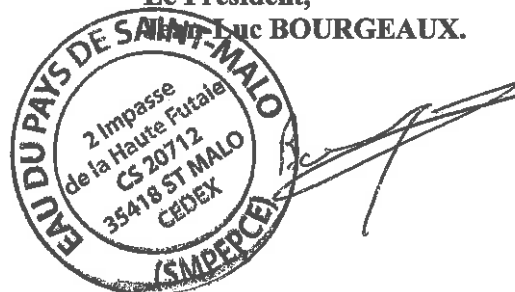
L'enveloppe des travaux est estimée à : 100 000 €HT.

**Suite à cette présentation, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- ⇒ **De valider le lancement de consultations en procédure adaptée pour un marché de travaux dans le cadre des opérations n°34 (programme de travaux 2016 - ouvrages) ;**
- ⇒ **De valider le principe d'un marché global car l'allotissement rendrait l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇒ **D'autoriser le Bureau Syndical à valider les critères de jugement des offres pour ces consultations ;**
- ⇒ **D'autoriser le Bureau Syndical à attribuer ces marchés aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, dans la limite des crédits ouverts au budget ;**
- ⇒ **D'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Luc BOURGEOUX.



Affiché le 17 JUIN 2019

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays  
de Saint-Malo**  
Service public de production d'eau potable

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saint-Jouan-des-Guéréts, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2019\_D\_21**

Nombre de membres titulaires: 18  
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10

**Membres présents :**

**Représentants du S.I.E.B. :**

M. Jean-Luc BOURGEOUX, Membre titulaire  
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire  
M. Luc COUAPEL, Membre titulaire  
M. Jean-Pierre HERY, Membre suppléant agissant comme titulaire  
M. Henri MONAT, Membre suppléant agissant comme titulaire

**Représentants du S.I.E.R.G. :**

M. Alain LAUNAY, Membre titulaire  
M. Marc JAN, Membre titulaire

**Représentant de la Ville de Dinard :**

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire  
M. Franck MORAUULT-BOCAZOU, Membre suppléant agissant  
comme titulaire

**Représentants de la Ville de Saint Lunaire :** M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

**Représentants de la Ville de Saint Malo :** M. Jacques BENARD, Membre titulaire

**Y assistaient également :**

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur  
Mme Bérange HENNACHE, Animatrice  
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative  
Mme Enora GAUTIER, Stagiaire

**Secrétaire de séance :**

M. Alain LAUNAY

**Absents excusés :** M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire, SIEB ; M. Denis RAPINEL, Membre titulaire SIEB ; M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Claude RENAULT, Membre suppléant SIERG ; M. Camille BONDU, Membre suppléant SIERG ; M. Jean-François LAISNEY, Trésorier Municipal de Saint-Malo ; M. Jean-Pierre TROUSLARD, SMG 35.

**MODIFICATION DE LA DOTATION AU SAGE BASSINS CÔTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE**

Eau du Pays de Saint-Malo est concernée par deux Sage : Rance Frémur baie de Beussais et Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Le syndicat est adhérent du syndicat mixte de portage du Sage Rance Frémur baie de Beussais. Le montant de la cotisation 2019 est de 4 925,90 €.

Comme tous les ans il est proposé d'allouer cette même somme au SBCDol, syndicat intercommunal de portage du Sage Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018\_D\_46 du 19 septembre 2018.**

**Suite à cette présentation, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- ⇒ **D'autoriser le Président ou son représentant à signer le versement de la somme de 4 925,90 € au SBCDol.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Jean-Luc BOURGEOUX.



*Affiché le 17 JUIN 2019*



**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO  
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays  
de Saint-Malo**  
Service public de production d'eau potable

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saint-Jouan-des-Guérêts, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2019 D 22**

Nombre de membres titulaires: 18  
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10

**Membres présents :**

**Représentants du S.I.E.B. :**

M. Jean-Luc BOURGEOUX, Membre titulaire  
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire  
M. Luc COUAPEL, Membre titulaire  
M. Jean-Pierre HERY, Membre suppléant agissant comme titulaire  
M. Henri MONAT, Membre suppléant agissant comme titulaire

**Représentants du S.I.E.R.G. :**

M. Alain LAUNAY, Membre titulaire  
M. Marc JAN, Membre titulaire

**Représentant de la Ville de Dinard :**

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire  
M. Franck MORAULT-BOCAZOU, Membre suppléant agissant  
comme titulaire

**Représentants de la Ville de Saint Lunaire :**

M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

**Représentants de la Ville de Saint Malo :**

M. Jacques BENARD, Membre titulaire

**Y assistaient également :**

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur  
Mme Bérandère HENNACHE, Animatrice  
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative  
Mme Enora GAUTIER, Stagiaire

**Secrétaire de séance :**

M. Alain LAUNAY

**Absents excusés :** M. Jean-François RICHEUX, Membre titulaire, SIEB ; M. Denis RAPINEL, Membre titulaire SIEB ; M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire SIERG ; M. Claude RENAULT, Membre suppléant SIERG ; M. Camille BONDU, Membre suppléant SIERG ; M. Jean-François LAISNEY, Trésorier Municipal de Saint-Malo ; M. Jean-Pierre TROUSLARD, SMG 35.

## **PROGRAMME DU CONTRAT DE TERRITOIRE ET DU PLAN TERRITORIAL POUR L'EAU – RIVE DROITE**

L'objectif du Contrat Territorial 2019-2024, qui s'étend sur la totalité du bassin versant du Sage des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne, est de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, du SDAGE et du SAGE Dol en menant des actions de protection des eaux, notamment :

- Des actions d'amélioration des pratiques agricoles vis à vis des pesticides, des phytos non agricoles, de communication envers le grand public et les scolaires et du suivi qualité des eaux,
- Des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement,
- Mise en place d'un projet d'AFAFE
- Des actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées,
- Des actions d'acquisitions foncières dans le marais de Saint-Coulban.

Pour mener à bien le programme de bassin versant, il est proposé :

- Que la coordination du contrat et les actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées, soient portées par le Syndicat des bassins côtiers de Dol de Bretagne (SBCDol) sur la durée du contrat, sans compensation financière de Eau du Pays de Saint-Malo ;
- Que les actions du volet 'qualité de l'eau – protection de la ressource' comprenant l'animation générale, les actions agricoles pour la réduction des pesticides, les actions non agricoles de suivi des pratiques d'entretien et l'assainissement, les actions de communication grand public et scolaires, et le suivi qualité des eaux, soient portées par Eau du Pays de Saint-Malo ;
- Que les actions Breizh bocage soient portées par les intercommunalités présentes sur le territoire, à savoir Saint-Malo Agglomération, communauté de communes Pays de Dol-Baie du Mont saint-Michel et communauté de communes Bretagne Romantique ;

L'objectif du Plan territorial pour l'eau (PTE) est d'explicitier la gouvernance de l'eau à l'échelle du SAGE des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Les documents figurent en annexe.

Ainsi, considérant ces éléments,

Vu la présentation des projets de contrat territorial des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne 2019-2024 et du Plan territorial pour l'eau (PTE) lors des sessions du Bureau et du Comité syndical du 20 mars 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne le .4 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau syndical de Eau du Pays de Saint-Malo le 29 mai 2019 ;

**Suite à cette présentation, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- ⇒ **D'approuver le Plan territorial pour l'eau ;**
- ⇒ **D'approuver les actions prévisionnelles du volet 'qualité de l'eau – protection de la ressource' comprenant l'animation générale, les actions agricoles pour la réduction des pesticides, les actions non agricoles de suivi des pratiques d'entretien et l'assainissement, les actions de communication grand public et scolaires, et le suivi qualité des eaux du projet de contrat 2019 2021 ;**
- ⇒ **D'approuver l'organisation territoriale prévue pour le portage des actions jusqu'à fin 2024, à savoir : le SBCDol coordonne les actions du contrat et est maître d'ouvrage des actions de restauration hydromorphologiques des cours d'eau ; Eau du Pays de Saint-Malo est maître d'ouvrage du volet 'qualité de l'eau – protection de la ressource' comprenant l'animation générale, les actions agricoles pour la réduction des pesticides, les actions non agricoles de suivi des pratiques d'entretien et l'assainissement, les actions de communication grand public et scolaires, et le suivi qualité des eaux**
- ⇒ **D'approuver le coût prévisionnel total 2019 2021 des actions du volet 'protection de la ressource-qualité de l'eau', porté par Eau du Pays de Saint-Malo qui s'élève à 646 764 € TTC.**
- ⇒ **D'autoriser le Président à signer le contrat territorial du bassin versant de bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne 2019 2021 entre les partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Département d'Ille et Vilaine, Etat et SMG 35) et les maîtres d'ouvrage (SBCDol, Fédérations de chasse d'Ille et Vilaine, département d'Ille et Vilaine, Eau du Pays de Saint-Malo, Terqualitechs).**
- ⇒ **D'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional, du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, du SMG 35 et autres financeurs sur la durée du contrat,**
- ⇒ **D'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues.**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Président,  
Jean-Luc BOURGEAUX.**



**Affiché le 17 JUIN 2019**

